

Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international : Isabelle AMAUGER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Osons la régionalisation de la PAC en Bretagne »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans un contexte de négociations sur l'avenir de la PAC après 2020 au niveau européen et national, le Président du Conseil régional porte l'ambition d'une plus grande régionalisation de la PAC en Bretagne, afin de devenir autorité de gestion sur les deux piliers pour la future période de programmation 2021-2027. La Bretagne est la seule région française à formuler cette demande qui permettrait d'expérimenter la différenciation et de prendre en compte les spécificités bretonnes.

Cette démarche volontariste s'inscrit en complémentarité avec le travail d'alliance initié à Bruxelles depuis 2018 par la Région Bretagne, qui réunit 14 régions européennes agricoles, dites les « Agrirégions ». Cette coalition européenne, coordonnée par la Bretagne, porte des messages communs : maintenir le budget de la PAC, préserver la gestion partagée avec les Régions et donner une plus grande ambition environnementale et climatique à la PAC, en particulier grâce au développement rural du deuxième pilier.

Au sein du Conseil régional, un groupe de travail politique sur la régionalisation de la PAC a été constitué en octobre 2019, présidé par le Vice-Président à l'agriculture et l'agroalimentaire, Olivier Allain.

Son rapport a pour objectif d'exposer les conditions de faisabilité d'une régionalisation de la PAC en Bretagne et de présenter les orientations qui seraient retenues pour sa mise en œuvre.

Après un rappel des méthodes de travail, le document dresse un état des lieux de l'agriculture et de la PAC en Bretagne avant de souligner les motivations du projet de régionalisation de la PAC.

Le groupe de travail met en avant la capacité du Conseil régional à gérer depuis 2014 le FEADER et considère que sa gestion est la plus avancée en France en termes d'engagements sur les mesures agroécologiques. Il lui paraît nécessaire d'assumer l'intégralité de cette politique pour plus de cohérence et d'efficacité mais également afin de palier la baisse annoncée du futur budget de la PAC en France en général et en Bretagne en particulier (la région ayant globalement été pénalisée par rapport à d'autres régions au cours des dernières années).

Le groupe de travail propose les priorités qui seraient retenues pour la future programmation de la PAC en Bretagne :

- Renforcer le modèle d'agriculture familiale
- Développer l'agroécologie
- Renforcer la compétitivité des exploitations agricoles

Le rapport décline les différentes mesures proposées autant pour le premier que pour le second pilier de la PAC qui seront au service de ces 3 priorités.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. La méthode, l'état des lieux et les enjeux

Dans la continuité de la consultation de 2017 sur la réforme de la PAC, le CESER note avec satisfaction que le Conseil régional a retenu une démarche de co-construction, en auditionnant différentes parties prenantes et en consultant un grand nombre de partenaires. Le CESER approuve cette démarche et souligne la diversité des acteurs rencontrés, dont certaines régions européennes déjà gestionnaires des deux piliers. Il regrette cependant que les organisations syndicales de salariés n'aient pas été associées. Il apprécie l'ajout en annexe des synthèses des auditions qui permet de rendre compte de la pluralité des points de vue.

Le CESER note également la capacité du groupe de travail à finaliser ses propositions dans le contexte très mouvementé de la crise sanitaire ainsi que sa réactivité pour actualiser le rapport afin de prendre en compte l'actualité de la crise liée à la Covid-19.

Les enjeux ont été clairement identifiés et les trois priorités retenues s'inscrivent en lien avec les priorités fixées aux niveaux régional (Breizh COP, feuille de route « Bien manger ») et européen (futurs orientations de la PAC après 2020, Pacte Vert pour l'Europe), notamment pour accompagner la transition agro-écologique et énergétique.

L'articulation avec le niveau national pourrait toutefois être délicate et le CESER souhaiterait des clarifications sur la différenciation effective du futur plan stratégique régional si le cadre réglementaire européen lui impose une intégration dans un plan national, dont les priorités et modalités de concertation avec les collectivités territoriales restent à définir.

La formulation de ces 3 priorités (renforcer le modèle d'agriculture familiale, développer l'agroécologie, renforcer la compétitivité des exploitations agricoles) peut cependant porter à interprétation et devra être clarifiée.

La déclinaison des mesures autour de trois priorités présente néanmoins l'avantage de la clarté, d'autant que le rapport expose la manière dont les différents dispositifs pourraient concourir à ces priorités.

Certains dispositifs sont repris de la programmation actuelle, d'autres sont adaptés aux particularités bretonnes. Si la plupart sont déjà connus (dont des dispositifs qui ont fait leurs preuves en Bretagne : MAEC, prêts d'honneur, etc.) ou sont présentés de manière assez précise, certains restent flous – bocage, diversification par exemple.

Ce rapport permet aussi et surtout d'avoir une première idée de l'utilisation qui serait faite de dispositifs qui, jusqu'à présent, sont soumis à des décisions nationales, à commencer par le paiement redistributif. Néanmoins, le CESER regrette l'absence d'étude d'impact plus précise sur ce dernier point, car une péréquation appliquée à l'échelle régionale n'aurait probablement pas les mêmes effets qu'une péréquation nationale.

Par ailleurs, le CESER note que les propositions concernant la gouvernance de la future PAC régionalisée en Bretagne ne sont pas présentées. La place à venir des organisations professionnelles, des associations et des collectivités territoriales dans la concertation et la mise en œuvre du projet n'est pas précisée, même si la nécessité d'associer « toutes les parties intéressées » est évoquée en fin de rapport.

2. 2. La gestion, les moyens de mise en œuvre

L'ensemble forme une architecture assez complexe, dont la gestion financière et administrative pourrait être délicate.

La mise en œuvre de l'intégralité des aides et dispositifs nécessitera des moyens importants. Le CESER s'inquiète sur la capacité de la Région à assumer le déploiement et le suivi de la totalité de ces mesures. Elles sont variées, concernent un grand nombre d'exploitations et doivent obéir aux règlements européens. Le CESER s'interroge sur les modalités de transferts de ressources humaines, financières et techniques vers le Conseil régional pour assurer ses nouvelles responsabilités, qui ne sont pas évoquées précisément dans le rapport.

Sur le plan technique et informatique, le CESER note que la Région quels outils elle pourra mobiliser et certaines mesures de coordination avec les services de l'Etat, mais il s'interroge néanmoins sur leur mise en œuvre opérationnelle.

Comme le Conseil régional, le CESER tient toutefois à rappeler que si le bilan du FEADER est globalement satisfaisant, son démarrage a été complexe. La mise en œuvre de la régionalisation sur les deux piliers ne devra donc pas être source de nouveaux retards pour la prochaine période de programmation de la PAC en Bretagne.

2.3. Opportunités et limites de la différenciation

Le CESER retient le caractère très volontariste et politique du rapport qui intègre des éléments de réflexions liés à la crise actuelle (importance stratégique d'une agriculture résiliente, de proximité, maintien des emplois sur le territoire, etc.). Le Conseil régional place la Bretagne comme territoire d'expérimentation, une volonté partagée par le CESER.

Si le CESER soutient les démarches de régionalisation des politiques publiques qui permettent, le plus souvent, d'innover et de répondre aux besoins spécifiques des territoires, il rappelle, comme dans son avis de décembre 2017 la nécessité de s'interroger sur ce qui doit être « commun » dans la Politique agricole commune.

A ce titre, le CESER rappelle le rôle initial de la PAC en termes de stabilisation des prix et de régulation des marchés. Même si les priorités de la PAC ont évolué, le projet de régionalisation ne doit pas oublier cette dimension qui concerne tant les agriculteurs et des consommateurs.

L'articulation entre les priorités bretonnes et la coordination avec les autres régions se posera et créerait très certainement des distorsions de concurrence. Or, le CESER constate que ce point n'est pas abordé par le rapport, qui insiste sur la spécificité de l'agriculture régionale, sans mentionner ses liens forts avec les deux régions voisines et notamment son intégration dans des filières souvent interrégionales ou nationales.

Le groupe de travail reconnaît d'ailleurs en fin de rapport que la Région ne pourra pas prendre en charge l'intégralité des piliers 1 et 2 de la PAC, en particulier les programmes opérationnels sectoriels relevant de l'OCM et les mesures de gestion des risques du FEADER.

2.4. Des incertitudes

Le calendrier présenté dans le rapport est ambitieux alors que l'adoption puis la mise en œuvre des prochains règlements PAC sont retardées et que les nouvelles échéances seront difficiles à tenir. Une année de transition au minimum ayant été proposée par la Commission européenne, la future PAC sera au plus tôt mise en œuvre en 2022, voire probablement 2023.

En outre, si la concertation en région et avec l'Etat, prévue entre l'été et l'automne 2020, était retardée, la période des élections régionales ne serait pas propice aux négociations.

Les incertitudes sont également fortes concernant le futur budget de la PAC. La maquette financière envisagée par le Conseil régional prévoit une baisse d'environ 10 % de la PAC mais cette diminution pourrait être plus forte (incertitudes des négociations sur le futur budget de l'UE, contexte du retrait du Royaume-Uni etc.). D'ailleurs, le CESER rappelle que les négociations concernant le futur plan de relance européen et le budget de long-terme de l'UE sont toujours en cours au niveau européen et seront déterminantes pour fixer la future enveloppe budgétaire de la PAC.

Le Conseil régional a tenté de réaliser une estimation de l'enveloppe bretonne à 500 M€ par an hors FEADER. Le CESER souligne la difficulté de construire un budget et des répartitions par dispositif étant donné les inconnues qui

demeurent – y compris en termes de pressions supplémentaires attendues sur les finances publiques après la crise sanitaire.

L'enjeu est pourtant crucial pour la Bretagne de maintenir un certain niveau d'aides PAC pour réaliser ses objectifs. Le CESER partage d'ailleurs l'idée, défendue par le Conseil régional, selon laquelle une régionalisation des enveloppes permettrait de les sécuriser, alors que les décisions nationales des dernières années ont globalement desservi la Bretagne.

Enfin, si le groupe de travail retient l'absence d'obstacle juridique à une régionalisation de la PAC en Bretagne, des interrogations demeurent sur cette faisabilité juridique en l'état, comme souligné en annexe du rapport : version définitive du futur règlement PAC, notamment concernant l'autorisation de désigner une Région comme autorité de gestion sur le premier pilier, réforme de la constitution en cours au niveau national, éventuel projet de loi de décentralisation « 3D » et incertitudes concernant la pérennité des compétences accordées au titre de la loi MAPTAM après 2020.

Au regard de ces interrogations, le CESER sera particulièrement attentif aux points suivants dans la suite de la concertation :

- La préservation de l'enveloppe budgétaire pour la PAC en Bretagne
- Les moyens (humains, organisationnels, techniques) à disposition de l'autorité de gestion
- L'articulation avec le plan stratégique national et les politiques menées par les régions voisines
- La cohérence des priorités retenues pour la PAC en région avec les autres objectifs et engagements régionaux

Plus globalement, le CESER souligne qu'au-delà du choix de l'autorité de gestion, l'agriculture occupe une place centrale en Bretagne. L'ensemble de ses défis (économiques, sociaux, environnementaux) ne peuvent être traités uniquement via la mise en œuvre de la PAC. Le projet de régionalisation de la PAC n'apportera donc pas toutes les réponses aux nombreux enjeux liés à l'agriculture et l'alimentation de demain en Bretagne, qui supposeront des débats plus larges avec l'ensemble des parties prenantes.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Osons la régionalisation de la PAC en Bretagne

Nombre de votants : 103

Ont voté pour l'avis du CESER : 86

Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVÉE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT et Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN-ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Virginie TEXIER (APEL), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Mireille MAS-SOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (Par accord entre SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée), Gaïdig LE MOING (Personnalité qualifiée).


Ont voté contre l'avis du CESER : 3

Anne-Sophie JÉGAT (FRGEDA), Philippe DAGORNE (Par accord entre le CERAFEL, UGPVB et le CIL), Marielle TARTIVEL (U2P),

Se sont abstenus : 14

Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Philippe PLANTIN (CRMA), Laetitia BOUVIER (JA), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Laurent KERLIR (CRAB), Sophie JEZEQUEL (CRAB), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Patrick HERPIN (INRA), Jean-Paul RIAULT (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Edwige KERBORIOU (CRAB), Annie SAULNIER (MEDEF),

Adopté

	<p style="text-align: center;">Intervention de Philippe DAGORNE</p> <p style="text-align: center;">Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB)</p> <p style="text-align: center;">Par accord avec le Comité économique agricole régional des fruits et légumes (CERAFEL) et le Centre interprofessionnel laitier (CIL)</p>
---	---

La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) à Bruxelles, la définition de ses modalités de mise en œuvre en France, s'invite dans le débat alors que vont se succéder pendant 2 ans, sans interruption, les campagnes électorales (municipales, régionales, présidentielles et législatives). En dépit du faible poids électoral des agriculteurs, il est beaucoup question d'agriculture. Le risque d'une OPA de mouvements radicaux sur les orientations agricoles est réel.

La PAC doit assurer la souveraineté alimentaire, en quantité et qualité, assurer le revenu des agriculteurs, contribuer à relever les défis du bien commun (eau, air, biodiversité, climat, paysages, bien-être animale, etc...) dans le cadre d'une stratégie européenne visant la compétitivité sur l'échiquier international.

La connexion au marché international ne relève pas aisément, et c'est compréhensible, de la sensibilité ou des objectifs des décideurs politiques des collectivités territoriales. Cependant, elle s'impose continuellement, brutalement et sans choix aux agriculteurs, aux transformateurs, aux consommateurs : L'équilibre économique global des filières agricoles repose sur la contrainte d'exporter et d'importer. L'agriculture est étroitement liée à l'agro-alimentaire, activité de désassemblage générant des pièces dont seules certaines sont consommées localement. Les consommateurs français sont avides de jambons, de beefsteak, de tomates et de fraises, plus que nous en produisons, achètent des poitrines de porc et du pot au feu, moins que nous en produisons. Pour que le citoyen consomme français, la compétitivité s'impose, sans quoi rien ne résiste aux importations aux standards qualité moins disant.

Compte tenu des enjeux qui imposent une vision géostratégique, l'Etat français doit assumer l'entière responsabilité de la mise œuvre du premier pilier de la PAC. Il doit être déployé, notamment par des programmes opérationnels, en cohérence avec l'objectif européen visant à redonner du pouvoir de marché aux agriculteurs. A titre d'exemple, la compétitivité de la filière laitière française ne pourra pas durablement s'appuyer sur la faiblesse des prix payés aux éleveurs. Cela passe par un renforcement de l'organisation de la production, dont la reconnaissance relève de la compétence exclusive de l'Etat.

Nous sommes opposés à la régionalisation car elle se traduira par :

- un éclatement de la PAC, source de divisions, alors que les bâtisseurs de l'Europe ont su placer l'agriculture et l'alimentation comme une pierre angulaire de la construction européenne. Nous y sommes fortement attachés ;
- une distanciation grandissante entre les autorités en charge de la mise en œuvre de la PAC, et celles, européennes et nationales, en responsabilités pour négocier les accords commerciaux internationaux. Ils supposent cohérence européenne. Négociations commerciales et PAC doivent rester liées ;
- une multiplication des politiques sur le territoire national, possiblement divergentes et probablement sources de distorsions de concurrence entre Régions. Une dérive inenvisageable alors que l'atténuation des distorsions de concurrence entre pays européens n'est pas achevée ;
- un dépouillement du Ministère de l'Agriculture qui pourrait, à terme, disparaître au profit d'un secrétariat d'Etat, reléguant en arrière-plan les enjeux agricoles dans les arbitrages interministériels ;

- un approfondissement, du fait de la dilution des lieux de décision, du désintérêt des décideurs politiques pour traiter le dossier majeur, structurel et d'enjeu national, de la perte de compétitivité de la ferme France.

L'alimentation et l'agriculture, l'autosuffisance alimentaire, la transition écologique sont des sujets d'enjeux géopolitique. A l'Europe d'orienter ! A la France d'agir ! La PAC n'est pas un joujou politique, son budget une proie pour des campagnes électoralistes aux scrutins locaux, ciblant avant tout des urbains et rurbains, connectés au virtuel, aveuglés par une ruralité idéalisée. C'est à nous, agriculteurs, de nous engager à donner du sens à ces citoyens qui en recherchent, et qui, s'urbanisant, chérissent et rêvent nos campagnes !

Cette position est portée par l'UGPVB, le CERAFEL, l'AOP Lait Grand OUEST et la Coopération Agricole Ouest qui souhaitent lever l'ambiguïté pernicieuse qui transpire dans le rapport « Osons la Régionalisation de la PAC en Bretagne ». Nous avons déjà exprimé auprès du Président du Conseil régional pourquoi la régionalisation de la PAC est une fausse bonne idée.



Intervention de Henri DAUCE Confédération paysanne de l'Ouest

J'interviens au nom de la Confédération paysanne de l'Ouest, de la FSU Bretagne et de Solidaires Bretagne.

La Région Bretagne, en son rapport intitulé « Osons la régionalisation de la PAC en Bretagne », écrit : « *Pourquoi vouloir régionaliser la PAC ? L'agriculture est une passion bretonne. Le poids économique direct et indirect de ce secteur d'activité justifierait cette passion à lui seul, mais elle va bien au-delà. Elle est un marqueur essentiel de la culture et de l'identité bretonne* ».

Abordant les enjeux environnementaux, la Région appelle de ses vœux une transition agro-écologique, dont la Bretagne pourrait être le laboratoire. Mais elle se dit aussi pleinement consciente, comme elle l'écrit, que « *La politique agricole française résulte... de choix difficiles entre des intérêts très divergents, qui ont logiquement tendance à aboutir le plus souvent au plus petit dénominateur commun.* » et que « *Ce n'est pas un hasard si les questions agricoles suscitent des débats publics aussi fréquents et animés dans notre Région* ».

Ce débat est aujourd'hui redevenu brûlant et mobilisateur si l'on songe aux récents combats contre les pesticides près des habitations, contre l'extension de poulaillers, contre le projet de serres « géantes » de production de tomates, ou encore la condamnation, le 11 juin dernier, d'un exploitant industriel de tomates coupable de pollution aux pesticides et aux nitrates d'un cours d'eau... De tels combats ne sont pas nouveaux. Ce qui l'est, c'est la capacité des acteurs mobilisés mais aussi de l'opinion, à les faire sortir du seul domaine de l'environnementalisme ou de la défense du bien-être animal où d'aucuns voudraient les cantonner pour les mettre en relations à d'autres questions.

Pourquoi aborder ce sujet précisément aujourd'hui pour nos organisations ? C'est qu'il constitue pour notre région l'une des clefs du *Monde* d'après que beaucoup ont appelé de leurs vœux durant la crise du Coronavirus. Le problème n'est pas l'existence d'un fort secteur agricole et agroalimentaire en Bretagne. Le problème c'est l'hégémonie culturelle qu'exercent depuis des décennies les maîtres de ce fameux « modèle breton » sur la pensée et sur l'action politique en Bretagne, hégémonie qui pèse du poids le plus lourd sur toute tentative de transformation économique sociale et environnementale en Bretagne.

Pour autant, et quoiqu'en disent ses promoteurs comme ses détracteurs, ce « modèle » n'a vraiment que peu à voir avec une « identité » bretonne. Il est au contraire tout ce qu'il y a de plus représentatif du capitalisme mondialisé auquel il est totalement intégré. Et il a largement contribué à bâtir cette « mondialisation malheureuse » qui exporte non seulement nos biens, mais aussi nos problèmes d'un bout à l'autre de la planète. A la difficulté croissante ici des agriculteurs à vivre de leur travail répond en écho dans de nombreux pays du Sud le désespoir des paysans submergés par les excédents européens dopés aux subventions et formatés par l'agro-industrie.

Aujourd'hui même, alors que le volume mondial des produits agricoles n'a pas baissé et suffirait à nourrir toute la planète, la désorganisation des marchés mondiaux par la crise du Covid a pour effet de mener des zones entières au bord de la famine. Dans notre propre pays, des familles, des jeunes, des enfants, se sont retrouvés ces derniers mois dans une grande précarité alimentaire et ils devront peut-être y avoir encore largement recours dans les mois qui viennent. Dans ce domaine de l'aide alimentaire, nous le savons, l'insécurité sociale se conjugue à l'inégalité en matière de qualité de l'alimentation avec un impact terrible sur la santé de ceux qu'on appelle les « bénéficiaires ».

Que ceux qui depuis des décennies nous disent qu'il faut encore abaisser les coûts et se renforcer davantage pour être encore plus compétitifs et assurer des prix bas pour donner accès à l'alimentation pour tou.tes nous expliquent ! Mais ils ne nous expliqueront rien, occupés qu'ils sont à exercer le lobbying habituel auprès des décideurs pour en remettre une couche sous couvert de défendre la « capacité nourricière de notre Région ». *Agrobusiness as usual.*

Il n'est pas question ici pour nos organisations de condamner les femmes et les hommes qui travaillent comme ils peuvent à assurer cette part essentielle de l'activité économique qu'est la production agricole et alimentaire et qui essaient d'en vivre. Nous reconnaissons pleinement les difficultés connues, vécues, par les agriculteurs et agricultrices, comme nous connaissons la situation des salarié.es dans les usines de transformation, victimes de conditions de travail difficiles et que les décideurs ont demandé de saluer pendant la pandémie à défaut d'agir sérieusement pour imposer l'augmentation de leurs salaires !

Mais aujourd'hui cela suffit ! Nous n'en pouvons littéralement plus de cette « pensée dissociée » qui réussit le tour de force de parler « en même temps », mais sans jamais les articuler, des problèmes insolubles du secteur agri-agro tout en vantant un prétendu « modèle breton » facteur de prospérité et dont le conseil régional suggère qu'il faudrait encore renforcer la compétitivité, alors que c'est cette vision productiviste qui a conduit ce modèle à une impasse ! Si c'est cela l'identité bretonne, elle relève du complexe et a grand besoin d'une thérapie !

Comme pour l'ensemble des méfaits du capitalisme, c'est aujourd'hui par les désordres écologiques que le grand public accède à la compréhension de « l'horreur économique » et de l'emprise des maîtres du système sur la décision politique. Le cas du livre « *Algues vertes, l'histoire interdite* » d'Inès Léraud est à cet égard emblématique. Désormais primé, cet ouvrage vaut pourtant à l'auteure et au Collectif qui la soutient d'être qualifié.es « d'anti-paysans » ce qui en Bretagne vaut mise au ban. Mais ceux qui s'emploient à les disqualifier ainsi, eux, sont-ils réellement « pro-paysans » ? Qu'on nous permette d'en douter.

A la suite d'une tribune parue le 8 mai dernier dans Libération intitulée « Défendons la liberté d'informer sur le secteur agro-alimentaire », 250 journalistes ont exprimé leur malaise et leur ras-le-bol dans une lettre ouverte à Loïg Chesnais-Girard. Cette interpellation selon nous mérite une réponse à la dimension de l'exécutif régional, car le problème qui est posé dépasse de loin le seul sujet de la liberté d'expression. C'est toute la démocratie en Bretagne qui est en jeu dans cette affaire. Et elle concerne l'ensemble de la population, spécialement celles et ceux qui subissent dans leurs corps les effets de ce prétendu « modèle » et dont la parole est soit étouffée soit confisquée : agriculteurs écrasés par l'endettement, travailleuses.eurs exploité.es de l'agro-alimentaire, contaminé.es aux pesticides qui doivent se soigner et se battre contre l'indifférence voire la calomnie, consommateurs pauvres en ville comme à la campagne condamné.es à la précarité alimentaire.

Tout comme la région Bretagne, la FSU, Solidaires et la Confédération paysanne aspirent au changement du modèle agricole breton et au « bien manger » indissociable, à nos yeux, du « bien produire » sur la base de systèmes agricole et agroalimentaire respectueux des femmes et des hommes et de l'environnement. Mais parce que la crise qui est venue tout bouleverser n'est qu'un premier avertissement de toutes les crises à venir, nous organisations appelent à engager sans plus attendre les ruptures nécessaires et à cesser de composer avec les « maîtres du système ». Dans le cadre du plan de sortie de crise co-signé par 20 organisations syndicales et associatives nationales, dont la FSU, Solidaires et la Confédération paysanne, nous revendiquons « Un plan de transition sociale et écologique de l'agriculture et de l'alimentation » avec :

- la création d'emplois attractifs de paysan.nes pour assurer la transition vers une alimentation suffisante et de qualité, création accompagnée par une politique d'installation massive de paysan.nes, avec une

loi qui protège le foncier agricole (zéro artificialisation nette des sols), le répartisse équitablement et qui accompagne la transmission des fermes ;

- la relocalisation et la diversification des systèmes alimentaires en lien avec les besoins locaux ;
- la remise en cause des accords internationaux destructeurs des autonomies alimentaires locales ;
- des soutiens à la transition devant permettre le développement de l'élevage au sol, de gérer durablement l'eau, de lutter contre la déforestation importée, de s'affranchir à terme des pesticides et engrais de synthèse et de réduire au maximum la dépendance aux énergies fossiles et aux antibiotiques ;
- une refonte en profondeur de la Politique Agricole Commune, les aides devant être calculées par actif et non par hectare, plafonnées, conditionnées sur le plan social et agroécologiques, en proportionnant bien les aides à l'ampleur des efforts consentis et à la réalité des transitions mises en œuvre, et en excluant des aides publiques les surfaces de cultures à vocation uniquement énergétique ;
- une réforme de l'enseignement et de la formation agricole nécessaire pour mieux intégrer les enjeux écologiques ;
- enfin le maintien des services publics en zone rurale permettra l'amélioration du cadre de vie.



Intervention au nom de Eau et rivières de Bretagne, Bretagne vivante et Réseau Cohérence.

Nous soutenons l'avis du CESER et osons aller plus loin en disant que la régionalisation de la PAC est sûrement le plus grand enjeu régional du moment, car c'est un énorme moyen de financement pour accompagner massivement une réelle transformation de l'agriculture bretonne qui est resté le socle de l'économie régionale. Car c'est la PAC qui a conduit aux dérives que nous connaissons ; en finançant le soutien aux prix bas à l'hectare elle entraîne cette course effrénée à la concentration agricole source de banalisation des paysages, de perte du bocage et de la biodiversité. Les agriculteurs bretons sont ainsi passés de 92000 en 1988, 51000 en 2000 , à 34000 en 2010 et sûrement moins de 30000 aujourd'hui dont 50 % des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans , si l'on continue comme cela ce sont les investisseurs de la finance qui reprendront les exploitations : on le voit dans certains secteurs, les agriculteurs sont dit-on « intégrés » c'est à dire qu'ils sont « ubérisés » : ils ne sont ni décisionnaires de leurs approvisionnements, ni de leurs techniques de productions, encore moins de leurs conditions d'achat... comme dans les productions de veaux de boucherie, de volailles et de porcs produites de manière industrielles c'est à dire sans autonomie fourragère. Ce système intensif est en partie à l'origine de nos pollutions du sol, de l'air et de l'eau.

Aujourd'hui la majorité des soutiens publics conforte encore le système productiviste breton. Ainsi chaque année, sur 500 M€ de subventions européennes PAC qui arrivent en Bretagne, 450 M€ concernent le premier pilier et va donc très majoritairement à l'agriculture conventionnelle (soutien des marchés et des revenus agricoles), et 50 M€ vont au 2ème pilier. La Région Bretagne engage pour sa part 20 à 22 M€ chaque année sur ce deuxième pilier dont une partie concerne les MAEC et BIO, mais aussi une partie importante la modernisation des outils de production « agricole, agro-alimentaire et forestier », et le renforcement de l'autonomie des filières de production.

Ces moyens doivent être au service du projet pour une Bretagne agricole résiliente et durable, et doivent être facilités par l'Etat, car c'est d'abord en Bretagne qu'il y a eu les premiers dégâts environnementaux d'ampleur et visibles par le développement massif de l'élevage intensif hors-sol et ensuite de l'agriculture chimique.

C'est donc naturellement en Bretagne que la PAC doit être au service d'une mutation souhaitée par la société. La Région a montré qu'elle a su innover et gérer avec les MAE et différentes actions comme l'AEP , malgré son soutien aux IAA pas toujours de manière cohérente, et encore aujourd'hui en finançant l'élevage de volailles industrielles. Mais elle a toujours fortement soutenu et s'est plus qu'ailleurs impliquée dans le développement de l'agriculture et ses filières et à ce titre peut légitimement demander cette expérimentation.

Nos associations soutiennent fortement cette démarche, mais ce ne n'est pas blanc sein, et nous avons demandé des ambitions de transformations agro-écologiques fortes et des conditions de transparence et de gouvernance par la co-construction .

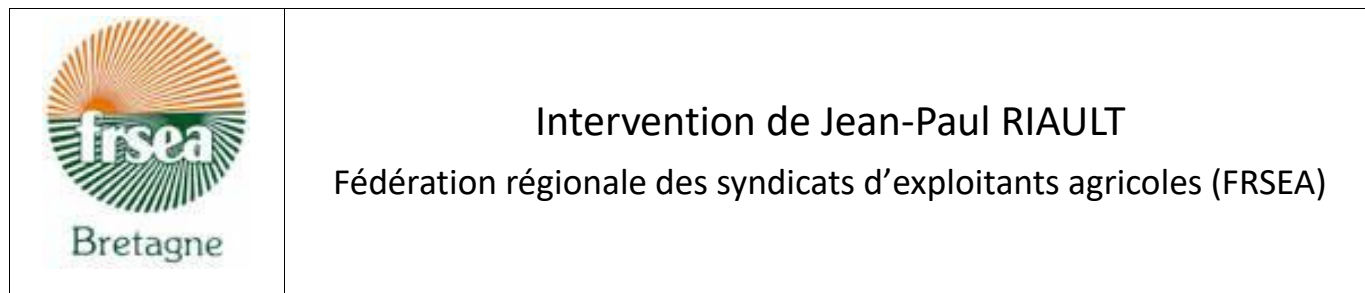
Or dans le document présenté tout n'est pas précisé comme le dit l'avis du CESER, et nous attendons un réel plan bocage, un plan de diversification.

Nous demandons que soit réinterrogé et réformé le système de répartition du foncier et de son financement comme le fait Loïc GUINES Président de la chambre d'agriculture du 35, dans un récent article de Ouest-France.

Nous entendons l'appréhension de certains agriculteurs qui demandent qui va perdre, mais aussi tous ceux qui veulent évoluer et n'en n'ont pas les moyens, par un excès d'endettement, ou pas la force psychologique pour dépasser les freins de leur entourage professionnel, c'est donc aussi un enjeu de solidarité.

L'ambition de la Région doit alors être de lancer massivement cette transformation sans casse sociale , avec notamment un grand plan d'installation, pour mettre un terme à l'agrandissement et la sur-mécanisation qui entraînent surendettement et faillites, pour installer des jeunes formés aux systèmes de productions agro-écologiques qui seront enseignés dans les lycées agricoles que la Région gère , et en accord avec les grands enjeux environnementaux, de biodiversité , de gestion de l'eau et de qualité de l'air que la Région a défini dans les ambitions de la Breizh COP , et nous demandons à aller plus vite car les urgences climatiques et de biodiversité le demandent.

Il faut que cela soit accompagné par un plan de transformation des IAA, pour que ce ne soit plus le volume à bas coût qui soit la règle, mais la transformation locale à haute valeur ajoutée des productions agricoles avec un grand plan de formation des salariés de l'IAA.



Je m'exprime ici au nom de la FRSEA Bretagne.

Le Conseil régional de Bretagne, actuellement autorité de gestions des fonds FEADER relatifs au 2Nd pilier de la Politique Agricole Commune a souhaité lancer un travail mené par un groupe d'élus en faveur d'une régionalisation de la PAC en Bretagne qui se concrétise par un rapport intitulé « Osons la régionalisation de la PAC ».

Si nous partageons l'objectif du Conseil régional de « sanctuariser » un budget PAC en faveur des agriculteurs bretons, qui ont déjà beaucoup contribué au rééquilibrage des aides au niveau national, nous ne sommes pas convaincus de la méthode proposée par le Conseil régional pour y parvenir.

Le Conseil régional affiche 3 ambitions : Renforcer le modèle d'exploitation familiale, Développer l'agro écologie, Renforcer la compétitivité des exploitations agricoles.

Ces 3 ambitions sont peut-être louables pour certains, mais, selon nous, il manque une ambition essentielle qui est celle d'assurer un revenu équitable aux agriculteurs.

C'est d'ailleurs l'un des objectifs fondamentaux de la PAC de 1957 qui n'est toujours pas atteint de nos jours. En effet, la rémunération des agriculteurs français et européens est totalement incohérente par rapport au rôle nourricier stratégique qu'ils occupent.

La crise sanitaire du COVID 19 l'a d'ailleurs bien confirmé.

Compte tenu des conséquences des réformes passées et de la situation économique insupportable des agriculteurs bretons, cet objectif de revenu est essentiel et doit permettre de ne pas résumer la PAC à un dispositif de distribution d'aides. Il faut être en mesure de proposer des outils permettant d'agir sur toutes les composantes du revenu : quantité, prix, aides et charges.

Au-delà des 3 ambitions, les propositions portées par ce rapport nous apparaissent imprécises. En effet, le détail des montants des enveloppes allouées ne sont pas mentionnées pour chacune des ambitions. Ainsi le volet renforcement de la compétitivité des exploitations agricoles, pourtant primordial pour la pérennité de l'activité, n'est pas suffisamment détaillé : le rapport ne développe pas le montant qui lui serait alloué, ni les modalités d'accès ou encore les priorités d'investissements.

Enfin, plusieurs questions pourtant capitales pour l'avenir de l'agriculture bretonne, que nous avons évoquées lors de notre audition, restent encore sans réponse :

- L'agriculture française souffre déjà de trop nombreuses distorsions de concurrence avec les autres Etats membres européens. Comment une PAC régionale pourra limiter sinon effacer ces distorsions ? En quoi une Politique Agricole Commune gérée régionalement pourra garantir un socle commun européen ?

- Au-delà de la gestion effective des aides de la PAC, la question primordiale est de savoir quelle orientation le Conseil régional souhaite donner à l'agriculture bretonne et donc quelle orientation de ces aides ? Au profit de quel système ? De quel type d'exploitation ?
La Bretagne est riche de sa diversité agricole. Tous les systèmes présents en Bretagne ont leur raison d'être et la cohabitation entre ces différents systèmes créent une synergie qui rend toute notre économie régionale un peu plus résistante aux crises, un peu plus résiliente comme l'a indiqué l'INSEE dans une publication récente sur les conséquences du COVID 19 dans les différentes régions françaises.
Nous percevons dans les lignes de ce rapport une volonté d'orienter l'agriculture bretonne vers un modèle unique qui détériorerait cette robustesse. Au lieu de renforcer toutes les exploitations agricoles en Bretagne, le projet présenté risque de se résumer à un transfert d'aides entre exploitations bretonnes néfastes à l'équilibre territorial mis en place actuellement.
O phyto, orientation massive vers l'agriculture bio, extensification, refus de l'export....
Les agriculteurs craignent de se voir imposer des contraintes supplémentaires pour une soi-disant réponse aux consommateurs sans tenir compte de la globalité des demandes des marchés (y compris l'export qui peut être également créateur de valeur) et des consommateurs.
La Bretagne doit avoir l'ambition d'alimenter tous les marchés, tous les consommateurs selon leurs demandes mais également selon leur porte-monnaie.
Ne soyons pas élitistes ! Soyons plutôt ambitieux et revendiquons cette capacité à satisfaire le consommateur dans toute sa diversité !
- Enfin, nous avons de fortes inquiétudes et de mauvaises expériences passées sur la « Co-construction » proposée par l'instance régionale. Il ne faudrait pas organiser un simulacre de concertation qui, au final, se résumerait à « ceux qui gèrent, décident ». Nous ne pourrions cautionner une telle procédure qui alimenterait un système répondant à des enjeux électoraux plutôt qu'à une réelle Politique Agricole Commune dont la Bretagne a besoin.

Pour conclure, Le projet de régionalisation proposé par le Conseil régional comporte encore de nombreuses zones d'ombres. L'objectif général ne nous apparaît pas de façon claire et précise. La rémunération équitable des agriculteurs doit être au cœur du projet PAC post 2020.

Attendre encore pour régler cette problématique, alors qu'il est apparu clairement lors de la crise sanitaire que l'alimentation était un enjeu fondamental pour une Nation, serait dramatique.

Sans revenu, pas d'agriculteurs.

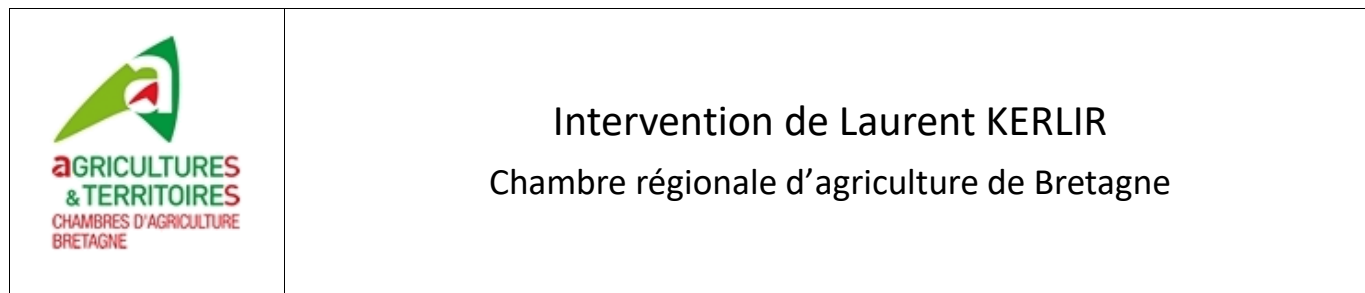
Sans agriculteurs, quelle capacité aurait notre pays à nourrir sa population ?

La souveraineté alimentaire doit être au centre des préoccupations de la future PAC.

Une PAC régionalisée, orientée selon des décisions politiques locales qui ne prennent pas en compte le revenu des agriculteurs ni les distorsions qu'ils subissent, permettra-t-elle de répondre à cet enjeu ?

A la FRSEA Bretagne, nous en doutons fortement. C'est pourquoi, nous ne sommes pas favorables au projet de régionalisation de la PAC présenté dans ce rapport.

Merci de votre écoute.



Je m'exprime ici au nom des chambres d'agriculture de Bretagne.

Alors que les négociations sur la future PAC ont pris beaucoup de retard au niveau européen et qu'aucun accord ne se profile pour le moment, dans les Etats membres, les discussions, consultations et prises de positions dans le cadre de l'élaboration du Projet stratégique national ont démarré depuis le second semestre 2019 et se poursuivent.

En France, et malgré une pression très forte exercée par les Régions de France, le gouvernement a confirmé sa volonté de recentraliser la gestion des aides dites surfaciques du 2nd pilier de la PAC. Resterait aux Régions, dans le cadre d'une délégation partielle, la gestion des mesures telles que le « soutien à l'investissement » ou les « aides à l'installation ».

La demande du conseil régional de Bretagne intervient dans ce contexte. Et elle va plus loin que ce qui existe aujourd'hui en réclamant la gestion non seulement du second pilier, mais aussi du premier pilier.

Les chambres d'agriculture de Bretagne souhaitent compléter l'avis proposé par le CESER par quelques observations ou questionnements supplémentaires.

Nous tenons tout d'abord à souligner qu'il est extrêmement difficile et délicat de se positionner rapidement sur un sujet aussi complexe, empreint de nombreuses incertitudes, et qui peut avoir des conséquences très fortes sur les exploitations agricoles bretonnes qui restent très dépendantes des aides de la PAC (la part des aides dans le revenu des exploitations agricoles bretonnes oscille de 22% à 193% selon les productions en moyenne sur les 5 dernières années).

Notre seconde observation, et point d'inquiétude majeur, concerne le budget. La Région adosse son projet à un chiffrage de l'enveloppe potentiellement disponible (environ 500 M€/an pour les 2 piliers) : or, quelle garantie a-t-on de pouvoir bénéficier effectivement de ce budget de manière stable ? Aucune à ce jour. De notre point de vue, une condition sine qua non pour aller plus loin dans la réflexion et le portage éventuel du projet de régionalisation de la PAC est d'obtenir une garantie de l'Etat sur le budget qui pourrait être octroyé à la Région. Soulignons toutefois que nous partageons pleinement la volonté de la Région de stopper l'hémorragie bretonne en matière d'aides agricoles et de faire en sorte que les agriculteurs bretons cessent d'être mis à contribution pour financer des dispositifs nationaux dont ils ne bénéficient pas ou peu (ICHN, assurances récoltes...). Depuis 2013, le montant des aides de la PAC versées aux agriculteurs bretons est passé de 547 M€ à 434 M€ en 2018. En cumulé, la baisse atteint 380 M€. Les agriculteurs bretons doivent faire face à de nombreux enjeux et souhaitent pouvoir s'engager dans les transitions. La PAC est un levier essentiel pour les soutenir dans cette voie. Réduire encore le soutien aux agriculteurs bretons serait un très mauvais signal au regard des attentes sociétales auxquelles ils sont appelés à répondre.

Ensuite, nos interrogations portent sur les dispositifs, sur l'architecture proposée pour la future PAC. Celle-ci répond à des orientations politiques autour de trois axes : agriculture familiale, agroécologie et compétitivité des exploitations agricoles. Quels en seront les effets réels ? Que donnera la convergence des aides au niveau régional ? Idem pour le paiement redistributif à 30% de l'enveloppe en Bretagne ? En clair, à qui prend on pour donner à qui ?

Pour le savoir, il est indispensable d'accompagner les propositions d'études d'impacts exhaustives se fondant sur des données microéconomiques (issues des bases de l'ASP notamment). La Région Bretagne pourrait tout à fait s'appuyer sur les services des chambres d'agriculture de Bretagne pour réaliser des simulations. S'agissant des propositions relatives au second pilier de la PAC, les propositions mériteraient d'être plus explicitées : quelle place pour les productions non herbivores dans les contrats agroécologiques par exemple, ou pour aider les agriculteurs à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires ? Et puisqu'un des enjeux pour nos exploitations est de s'engager dans les transitions, comme déjà dit précédemment, elles doivent pour cela pouvoir compter sur un accompagnement, un soutien financier pour les investissements d'avenir dans toutes les productions, avec un PCAEA qui doit être ambitieux. Le rapport ne met pas suffisamment l'accent sur ce volet, de même que sur le renouvellement des générations qui devrait pourtant être au cœur des priorités de la Région.

Le choix de l'échelon géographique régional pour mettre en œuvre la PAC nous interpelle également : le niveau régional est-il pertinent alors que nos entreprises, les filières ont un périmètre d'action plus large, avec un bassin de production et des organisations de filières qui ne s'arrêtent pas aux frontières de la région. N'y a-t-il pas là un risque de distorsions, de différences de traitement avec les régions voisines pour des systèmes de production similaires et pour un même marché ? Il nous semble également que ces questions mériteraient d'être abordées de manière plus approfondie avec les acteurs du monde économique agroalimentaire régional.

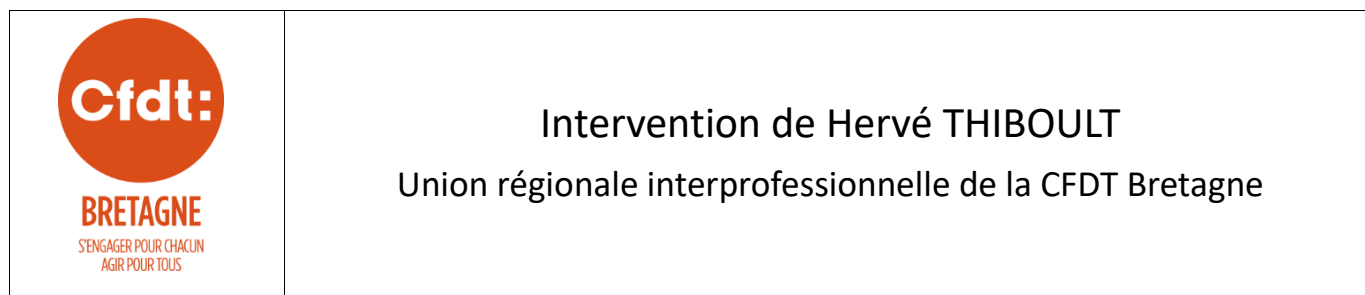
Comme exprimé dans l'avis du CESER, la question de la gouvernance d'une PAC régionalisée mériterait d'être abordée clairement dans le projet de la Région. Il s'agit d'une condition de réussite. Au niveau national, les discussions sur la future PAC ont lieu dans le cadre du CSO (Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire) qui associe les parties prenantes. Qu'en serait-il en Bretagne ? Quelle place pour le dialogue, les échanges avec les professionnels ? Un projet qui ne serait pas véritablement co-construit avec eux serait un échec pour notre région et ses agriculteurs.

L'avis du CESER souligne l'absence de référence à la Breizh Cop et en particulier à la feuille de route du « Bien manger pour tous ». Durant la période de confinement, notre région vient de démontrer une nouvelle fois sa capacité à répondre à l'enjeu de l'alimentation pour tous. La prochaine PAC devra consolider voire même renforcer cette force économique et sociale régionale, en lien avec le « Bien manger pour tous ».

Enfin, nous terminerons par la question suivante : que se passera-t-il en cas d'alternance au Conseil Régional de Bretagne ? L'activité agricole est par nature soumise à de nombreux aléas, climatiques, sanitaires, etc. Il ne faudrait pas que vienne s'ajouter l'aléa politique : les agriculteurs bretons ont besoin de visibilité et de stabilité pour investir et durer.

Au regard des incertitudes ou questionnements qui demeurent à ce jour, il est difficile d'émettre un avis définitif sur le projet de régionalisation de la PAC proposé par le Conseil régional de Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.



En préambule, la CFDT profite de ce sujet porté en session pour rappeler les positions qu'elle a émises dans le cadre de la prochaine programmation de la Politique agricole commune (PAC) :

La CFDT estime que les enjeux de la nouvelle PAC sont stratégiques et majeurs ; ils concernent la nécessaire adaptation des modèles agricoles et alimentaires qu'ils soient européens, nationaux ou régionaux face aux défis environnementaux et climatiques, économiques, sanitaires et aussi sociaux. Elle demande une PAC qui se dote d'outils de régulation des marchés, de dispositifs de gestion et de prévention des crises et des risques.

Par ailleurs, la CFDT adhère au fait que les aspects environnementaux et ceux en lien avec le respect du bien-être animal entrent dans la conditionnalité des aides, elle déplore cependant que le respect des conditions sociales ne rentre pas en ligne de compte. La CFDT réclame donc une PAC qui intègre des critères sociaux dans la conditionnalité des aides. Pour ce faire, il faut prendre en compte l'emploi et les conditions d'emploi dans l'attribution des aides premier pilier et rendre obligatoires les axes de formation dans celles du second pilier. La CFDT milite pour une PAC qui organise et planifie la transition agro-écologique, qui soutient par des aides les formes d'agriculture durables, qui renforce la recherche et l'innovation pour accompagner les transitions.

Partisan d'une régionalisation de l'ensemble des aides PAC (1^{er} et 2nd pilier) le Conseil Régional de Bretagne, qui s'inscrit dans une coalition de 14 « agrirégions » au sein de l'Union Européenne a développé notamment les arguments suivants :

Pour le 1^{er} pilier : l'agriculture bretonne doit s'orienter vers l'agroécologie et le plafond des aides du 1^{er} pilier fixé à l'échelle nationale « n'aura pas forcément du sens en Bretagne ». Il propose de développer un Eco-Schéma en Bretagne sur la base de projets qui sont de plus en plus construits sur les territoires. Depuis la réforme de la PAC en 2013 (avec un découplage partiel des aides) la Bretagne a perdu environ 150 millions de subventions du 1^{er} pilier par an. La Bretagne est une région agricole homogène, un programme stratégique Régional Breton pourrait s'articuler avec d'autres programmes régionaux au sein du Programme stratégique national.

Pour le 2^{ème} pilier : il doit continuer à être géré à l'échelle régionale pour accompagner la prise en compte des spécificités locales et la transition des exploitations agricoles vers des modèles plus vertueux.

La CFDT note qu'un certain nombre d'organisations concernées par ce projet ont été auditionnées. Il est cependant regrettable que la CFDT, première organisation syndicale des salariés de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne n'ait pas été officiellement consultée. Seule une entrevue, sollicitée par la CFDT, avec le Vice-Président en charge de cette question s'est tenue en début d'année 2020. Il aurait été intéressant que les positions émises par la CFDT notamment celles concernant les aspects sociaux soient reprises dans le rapport présenté.

La CFDT partage globalement l'avis du CESER et met en avant plus particulièrement les positions suivantes :

Une régionalisation de l'ensemble des aides PAC :

- Permettrait de sécuriser un niveau de budget au niveau de la Bretagne

- Permettrait d'accoler à une politique régionale au plus près des spécificités et des préoccupations du territoire sous réserve d'y associer au maximum les acteurs dudit territoire et d'un dialogue social très actif.

Cependant, cette approche suscite des interrogations et des préoccupations :

- le risque de perdre de vue les objectifs d'une « politique agricole commune » européenne. La CFDT déplore d'ailleurs la reprise en main par les états lors de la précédente programmation.
- le risque qu'une dynamique différente entre les régions pouvant ainsi générer des distorsions de concurrence.

En conclusion, la CFDT tient à rappeler et à saluer la bonne gestion du deuxième pilier par le conseil régional de Bretagne au cours de la programmation actuelle palliant même le désengagement de l'état. Ce ne fût pas forcément le cas dans certaines régions françaises. Une gestion régionale de l'ensemble du 2nd pilier dans un cadre européen très fort apparaît donc très pertinente compte tenu des impacts positifs qu'elle commence à générer sur la transition de nos exploitations agricoles bretonnes et indirectement sur l'orientation de nos industries agroalimentaires.

Quant aux aides du 1^{er} pilier, une gestion nationale sous condition d'un cadre européen ambitieux, devrait permettre de limiter les différences entre états membres et entre régions.

Concernant ces aides, la CFDT s'inquiète du fort niveau de dépendance du revenu des agriculteurs à leur égard, notamment dans certaines filières d'élevage en Bretagne. Il est important que la valeur ajoutée de notre agriculture soit principalement générée par une régulation des marchés et par une réelle recherche d'un modèle économique pérenne intégrant des aspects qualitatifs, tant sociaux qu'environnementaux, dans le but de stabiliser les prix à un niveau permettant aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail et de réduire pour certains, leur extrême dépendance aux aides de la PAC.

Seule cette approche permettra d'assurer la pérennité de nos filières agri/agro et donc indirectement des emplois qui en dépendent.